

COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT

assemblée du 13 décembre (8^e séance)

100 rue Edmonton, 1^{er} étage, salle #3

11h30 heures

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 11h35 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente
André Levac, conseiller, district no.1
Denise Laferrière, conseillère, district no.8
Évelyne Germain, REFAP
Nicole Desroches, CREDDO
Roger Mongeon, ASHOQ

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé, moyennant l'ajout d'un item 7 « octroi des mandats de la Commission par le Comité exécutif »

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 novembre est adopté, moyennant l'ajout d'Antonio Miguel aux présences et la mention d'absence motivée pour Madame Thérèse Cyr.

4. Date de la prochaine assemblée

Le calendrier 2003 de la Commission est adopté, avec des réunions de 13h à 16h. La 9^e réunion est prévue pour le 24 janvier à 13h, au 100, rue Edmonton, 1^{er} étage, salle #3.

5. Module Protection des personnes et des biens : utilisation d'une équipe de plongeurs

Personnes invitées : André Langelier et Gilles Vekman

Discussion : André Langelier résume les nouvelles obligations municipales eu égard au niveau de service 3 exigé par la Loi sur la sécurité civile, ainsi que l'encadrement des cours d'eaux navigables par la Loi sur la marine marchande. L'intervention sous-marine n'en fait pas partie. Le module n'a pas l'intention de se doter de sa propre équipe de plongée mais plutôt faire pression sur la SQ pour améliorer le temps de réponse de l'équipe de Montréal. Actuellement, la Ville dispose d'une entente à l'amiable avec l'équipe d'intervention de la Ville d'Ottawa. L'incident du Lady Duck est discuté à l'appui de la problématique. Les contrats en vigueur (Subquatic à Gatineau, ASNO à Hull et Aylmer) sont analysés et le Module Protection des personnes et des biens juge que le statu-quo est tout à fait acceptable. Il ne recommande pas cependant d'abroger les ententes car l'utilisation de plongeurs facturés à la pièce pourrait s'avérer plus onéreux.

Recommandation : La Commission recommande de maintenir le contrat en vigueur avec Subquatic pour le secteur Gatineau pour 2003 et de conclure ce dossier, à la prochaine réunion, avec les projets à planifier, si Subquatic ne résilie pas le contrat lui-même. L'ASNO doit être contactée afin de connaître l'état des ententes pour Hull et Aylmer.

6. collecte des ordures, secteur Aylmer, changement de parcours

Information : Jacques Nadeau explique la demande de changement de parcours demandé par Malex et accepté par le STEGMR, qui visera environ 260 unités à Aylmer. Une période de 2 semaines est fixée pour la transition. À la demande de membres, Jacques Nadeau rappelle aussi les règles de courtoisie (billets) en cas de contenants non conformes et les règles de conduite pour l'enlèvement des boîtes de carton.

7. octroi des mandats de la Commission par le Comité exécutif

Information : Lawrence Gangur explique à la Commission que les mandats d'études, d'analyses et de commentaires de législation seront dorénavant ratifiés par le CE afin que le Conseil demeure informé des travaux de la Commission.

Varia

➤ André Langelier invite les membres de la Commission à assister à une réunion future de la Commission de la sécurité publique.

Levée de la séance à 12h30

Procès-verbal ratifié le 24 février 2003

Thérèse Cyr, présidente

Frédéric Tremblay, secrétaire